

# TUNISIAN EQUITY FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

## RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Tunisian Equity Fund relatifs à la situation arrêtée au 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### 1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de FCP TEF arrêtés au 31 Décembre 2013. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP TEF, ainsi que des résultats de ses opérations pour la situation arrêtée au 31 Décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2. Vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à l'examen du système de contrôle interne de FCP Tunisian Equity Fund et à l'évaluation des procédures administratives, financières et comptables. Nous n'avons pas relevé des défaillances majeures lors de l'examen des procédures de contrôle interne.

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur les résultats de la situation financière de votre fonds à la fin de l'exercice clos, le 31 Décembre 2013, à l'exception du point suivant :

Au cours de la période auditée, la proportion des actifs du fonds FCP TEF en valeurs mobilières qui s'élève au 31/12/2013 à 83.01% a dépassé le seuil fixé par la réglementation en vigueur soit 80%.

Tunis, le 6 Avril 2014

**Le commissaire aux comptes :**  
**Fares BEN ABDALLAH**

*FCP Tunisian Equity Fund*

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>		<b>Note</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>AC1</b>	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>4-1</b>	<b>3 382 545</b>	<b>3 331 615</b>
a-	Actions et droits rattachés		2 743 008	2 780 820
b-	Titres OPCVM		103 449	153 317
c-	Obligations et valeurs assimilées		536 088	397 479
<b>AC2</b>	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4-2</b>	<b>692 403</b>	<b>1 113 647</b>
a-	Placements monétaires		598 643	997 389
b-	Disponibilités		93 760	116 258
<b>AC3</b>	<b>Créances d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>4 074 948</b>	<b>4 445 262</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-3</b>	<b>35 893</b>	<b>40 663</b>
<b>PA2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>35 893</b>	<b>40 663</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>CP1</b>	<b>Capital</b>	<b>4-4</b>	<b>4 047 517</b>	<b>4 388 976</b>
<b>CP2</b>	<b>Sommes distribuables</b>		<b>(8 463)</b>	<b>15 623</b>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
b-	Sommes distribuables de l'exercice		(8 463)	15 623
<b>ACTIF NET</b>			<b>4 039 055</b>	<b>4 404 599</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>4 074 948</b>	<b>4 445 262</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b>PR1-Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4-5</b>	<b>122 806</b>	<b>114 840</b>
Dividendes		91 523	70 222
Revenus des obligations et valeurs assimilées		31 282	44 619
<b>PR2-Revenus des placements monétaires</b>	<b>4-6</b>	<b>13 696</b>	<b>75 622</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>136 502</b>	<b>190 463</b>
<b>CH1-Charges de gestion des placements</b>	<b>4-7</b>	<b>(56 464)</b>	<b>(83 371)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>80 038</b>	<b>107 091</b>
<b>CH2-Autres charges</b>	<b>4-8</b>	<b>(88 500)</b>	<b>(88 500)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(8 462)</b>	<b>18 591</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0	(2 969)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>(8 462)</b>	<b>15 623</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	2 969
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(296 642)	(799 528)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(44 817)	354 991
Frais de négociation		0	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(349 921)</b>	<b>(425 945)</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Arrêté au 31/12/2013

(Montants exprimés en dinars)

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>(349 921)</b>	<b>(425 945)</b>
a- Résultat d'exploitation	(8 462)	18 591
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(296 642)	(799 528)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(44 817)	354 991
d- Frais de négociation de titres	-	-
<b>AN2-DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>(15 623)</b>	<b>(81 107)</b>
<b>AN3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-</b>	<b>(2 197 723)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
<b>Rachats</b>		
- Capital	-	(2 260 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	-	65 246
- Régularisation des sommes distribuables	-	(2 969)
- Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(365 544)</b>	<b>(2 704 775)</b>
<b>AN4-ACTIF NET</b>		
a- En début d'exercice	4 404 599	7 109 374
b- En fin d'exercice	4 039 055	4 404 599
<b>AN5-NOMBRE DE PARTS</b>		
a- En début d'exercice	477	703
b- En fin d'exercice	477	477
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>8 467,621</b>	<b>9 233,960</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-7,94%</b>	<b>-7,55%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT TEF

Tunisian Equity Fund est un fonds commun de placement régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 19-2009 du 10 juin 2009. Le fonds a été constitué le 14/11/2009.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. Le capital initial s'élève à 8 000 000 DT divisé en 800 parts de 10 000 DT chacune. BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA).

### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 14/11/2009 au 31/12/2010.

### 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte au moment de leurs encaissements contrairement aux dispositions de la NC 17 du système comptable des entreprises.

#### 3.2- Evaluation des éléments du portefeuille titre

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote, d'obligations et de titres SICAV. Ces actifs sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2013 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2013 ou à la date antérieure la plus récente.

#### 3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### Note 4-1 : Portefeuille-titres :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 Décembre 2013 à **3 382 545 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif Net
<b>Actions et droits rattachés</b>		<b>3 835 440</b>	<b>2 743 008</b>	<b>67.91%</b>
ADWYA	21 726	177 095	150 692	3.73%
AETECH	3 000	19 576	17 250	0.43%
AMEN BANK NG 2013	80	2 504	2 369	0.06%
ARTES	56 686	460 763	365 511	9.05%
ASSAD	32 178	333 537	224 313	5.55%
BH	29 400	621 231	382 200	9.46%
BIAT	3 700	255 654	222 740	5.51%
BNA	3 068	29 639	23 841	0.59%
CIL	660	10 826	9 181	0.23%
ELECTROSTAR	2 250	49 722	21 816	0.54%
HANNIBAL LEASE	22 125	210 188	196 691	4.87%
HEXABYTE	6 000	54 644	64 800	1.60%
LANDOR	10 293	94 198	75 880	1.88%
PGH	55 100	438 785	286 851	7.10%
SITS	14 071	43 938	33 855	0.84%
SOTRAPIL	4 654	56 871	43 143	1.07%
T. LEASING	8 003	211 940	168 063	4.16%
T.AIR	291 029	595 080	309 655	7.67%
TELNET	10 640	74 988	60 999	1.51%
TPR	4 000	23 470	17 044	0.42%
WIFAK	5 107	70 792	66 115	1.64%
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>515 000</b>	<b>536 088</b>	<b>13.27%</b>
EO ATL 2013/1	2 300	230 000	238 707	5.91%
EO CIL 2012/2	650	65 000	67 898	1.68%
EO SERVICOM 2012	1 000	100 000	104 310	2.58%
EO SERVICOM 2012	1 200	120 000	125 172	3.10%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>107 187</b>	<b>103 449</b>	<b>2.56%</b>
FCP TPF	1 069	107 187	103 449	2.56%
<b>TOTAL</b>		<b>4 457 627</b>	<b>3 382 545</b>	<b>83.75%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>83.01%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste Portefeuille-titres, sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>+/- values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>+/- values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2012</b>	<b>4 118 096</b>	<b>13 046</b>	<b>(799 528)</b>	<b>3 331 615</b>	
<b><u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions cotées	1 513 089			1 513 089	
Obligations de sociétés	515 000			515 000	
Titres OPCVM	35 082			35 082	
<b><u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Actions cotées	(1 248 377)			(1 248 377)	(28 495)
Bons de trésors assimilables	(390 120)			(390 120)	(17 590)
Titres OPCVM	(85 143)			(85 143)	1 268
<b><u>Variation des plus ou moins values latentes</u></b>					
Actions cotées			(302 524)	(302 524)	
Bons de trésors assimilables			5 688	5 688	
Titres OPCVM			194	194	
<b><u>Intérêts courus</u></b>					0
<b><u>Variation des intérêts courus</u></b>		8 041		8 041	
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	<b>4 457 627</b>	<b>21 088</b>	<b>(1 096 169)</b>	<b>3 382 545</b>	<b>-44 817</b>

**Note 4-2 : Placements monétaires et Disponibilités :**

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Placements monétaires	598 643	997 389
Disponibilités	93 760	116 258
<b>TOTAL</b>	<b>(1) 692 403</b>	<b>1 113 647</b>

(1) Le solde de ce poste s'élevant au 31 Décembre 2013 à 692 403 DT, se détaille ainsi :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
<b>Placements monétaires</b>		<b>597 248</b>	<b>598 643</b>	<b>14.82 %</b>
<b>Billet de trésorerie</b>	-	<b>197 248</b>	<b>198 520</b>	<b>4.92 %</b>
BT Hannibal Lease 90j 7% 18/02/14	1	197 248	198 520	4.92 %
<b>Compte à terme</b>		<b>400 000</b>	<b>400 123</b>	<b>9.90 %</b>
CT STUSID BANK 180j 7% 28062014	1	400 000	400 123	9.90 %
<b>Disponibilités</b>		<b>93 760</b>	<b>93 760</b>	<b>2.32 %</b>
<b>Banque</b>		<b>93 760</b>	<b>93 760</b>	<b>2.32 %</b>
Banque		93 760	93 760	2.32 %
Sommes à l'encaissement		0	0	
Sommes à régler		0	0	
<b>TOTAL</b>		<b>691 008</b>	<b>692 403</b>	<b>17.14 %</b>

**Note 4-3 : Opérateurs créditeurs :**

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	34 658	38 989
Compte du Dépositaire (BIAT)	1 235	1 674
	<b><u>35 893</u></b>	<b><u>40 663</u></b>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération de gestion	12 351	16 743
Charges administratives	22 307	22 246
	<b><u>34 658</u></b>	<b><u>38 989</u></b>

#### Note 4-4: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2012</b>	
Montant	4 388 976
Nombre de parts émises	477
Nombre de copropriétaires	3
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
<b>Autres mouvements</b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(296 642)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(44 817)
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
<b>Capital au 31/12/2013</b>	
Montant	4 047 517
Nombre de parts	477
Nombre de copropriétaires	3

#### Note 4-5 : Revenus du portefeuille - titres :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des actions	89 872	70 222
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	31 282	44 619
Revenus des titres OPCVM	1 652	-
	<u>122 806</u>	<u>114 840</u>

#### Note 4-6 : Revenus des placements monétaires :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des billets de trésorerie	17 886	-
Revenus sur les placements à terme	-	70 568
Revenus sur compte de dépôt à vue (1)	(6 802)	5 054
Revenus des certificats de dépôt	2 611	-
	<u>13 696</u>	<u>75 622</u>

(1) : Ce solde présente la régularisation des intérêts pour remboursement anticipé d'un compte de placement à terme conclu avec la BIAT.

**Note 4-7 : Charges de gestion des placements :**

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	51 331	75 792
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	5 133	7 579
	<u>56 464</u>	<u>83 371</u>

**Note 4-8 : Autres charges**

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Frais administratifs	88 500	88 500
	<u>88 500</u>	<u>88 500</u>

**5 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS****5-1 Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	286,167	399,293
Charges de gestion des placements	(118,374)	(174,783)
<b>Revenus net des placements</b>	<u>167,794</u>	<u>224,510</u>
Autres charges	(185,535)	(185,534)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<u>(17,741)</u>	<u>38,976</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0	(6,224)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u>(17,741)</u>	<u>32,752</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(621,890)	(1 676,159)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(93,956)	744,217
Frais de négociation	0	0,000
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<u>(715,846)</u>	<u>(931,942)</u>
Résultat net de l'exercice	(733,587)	(892,966)
Droits de sortie	0	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<u>(715,846)</u>	<u>(931,942)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0	135,616
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<u>(715,846)</u>	<u>(796,326)</u>
Distribution de dividendes	32,752	115,372
Valeur liquidative	<u>8 467, 621</u>	<u>9 233,960</u>

## Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,30%	1.81%
Autres charges / actif net moyen	2,03%	1.92%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-0,19%	0.34%

## 5.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le FCP TEF prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1 % TTC calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 75 000 DT hors TVA par année, calculée quotidiennement et payée trimestriellement.

La charge de la période s'élève à 139 831 DT et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Commission de gestion	51 331	75 792
Frais administratifs	88 500	88 500
	<u>139 831</u>	<u>164 292</u>

Le règlement intérieur qui lie BIAT et le FCP TEF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, payable trimestriellement de 0,1% TTC calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement. La charge de l'exercice s'élève à 5 133 DT TTC.

# **AL AMANAH PRUDENCE FCP**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013**

## **Rapport Général du commissaire aux comptes**

### **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL AMANAH PRUDENCE FCP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de AL AMANAH PRUDENCE FCP, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **597 830 DT**, y compris des sommes distribuables s'élevant à **16 753 DT**.

##### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Compagnie de Gestion et de Finance (CGF). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AL AMANAH PRUDENCE FCP, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2013, l'actif net de AL AMANAH PRUDENCE FCP a été employé en des titres OPCVM à un taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des OPCVM.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2014

**Le commissaire aux comptes :**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**  
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	<b>4-1</b>	<b>477 062</b>	<b>531 963</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		159 698	175 355
b - Obligations et valeurs assimilées		317 364	356 608
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4-4</b>	<b>125 172</b>	<b>140 812</b>
a - Placements monétaires		87 879	130 032
b - Disponibilités		37 293	10 780
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>602 234</b>	<b>672 775</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-6</b>	<b>1 925</b>	<b>2 003</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-6</b>	<b>2 479</b>	<b>2 669</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 404</b>	<b>4 671</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>4-7</b>	<b>581 077</b>	<b>655 694</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>16 753</b>	<b>12 410</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	5
b - Sommes distribuables de l'exercice		16 751	12 405
<b>ACTIF NET</b>		<b>597 830</b>	<b>668 104</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>602 234</b>	<b>672 775</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos le 31-12-13**  
 (Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/01/2013 AU 31/12/2013	Période du 01/01/2012 AU 31/12/2012
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4-3</b>	<b>25 619</b>	<b>17 842</b>
a - Dividende		8 511	3 902
b - Revenus des obligations et autres valeurs		17 108	13 940
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>4-5</b>	<b>3 677</b>	<b>3 246</b>
a - Revenus des bons de tresor		2219	466
d - Interets sur comptes courants		176	266
e - Revenu des autres placements monétaires		1 282	2 514
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>29 296</b>	<b>21 088</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>4-8</b>	<b>-7 595</b>	<b>-6 861</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>21 701</b>	<b>14 227</b>
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>4-9</b>	<b>-2 838</b>	<b>-2 773</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>18 863</b>	<b>11 454</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-2112</b>	<b>951</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>16 751</b>	<b>12 405</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>2112</b>	<b>-951</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles/titres		13 222	-14 871
Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres		-13 762	17 494
Frais de négociation		-1 276	-1 231
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>17 047</b>	<b>12 846</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31-12-13

(Unité : en D.T.)

	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 Au 31/12/2012 (Retraité)	Période du 01/01/2012 Au 31/12/2012 (Publié)
<b>AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>17 047</b>	<b>12 846</b>	<b>12 846</b>
a - Résultat d'exploitation	18 863	11 454	11 454
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	13 222	-14 871	-14 871
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	-13 762	17 494	17 494
d - Frais de négociation de titres	-1 276	-1 231	-1 231
<b>AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>-12 928</b>	<b>-14 217</b>	<b>-14 217</b>
<b>AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>-74 393</b>	<b>265 652</b>	<b>265 652</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>87 158</b>	<b>518 398</b>	<b>518 398</b>
- Capital	84 853	493 687 *	437 600
- Régularisation des sommes non distribuables	294	13 694 *	69 781
- Régularisation des sommes distribuables	2 011	11 017	11 017
<b>b - Rachats</b>	<b>-161 551</b>	<b>-252 746</b>	<b>-252 746</b>
- Capital	-158 370	-242 331 *	-214 800
- Régularisation des sommes non distribuables	-239	-7 221 *	-34 752
- Régularisation des sommes distribuables	-3 603	-5 032	-5 032
- Droits de sortie	661	1 838	1 838
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-70 274</b>	<b>264 281</b>	<b>264 281</b>
<b>AN 4 - <u>ACTIF NET</u></b>			
a - en début de période	668 104	403 823	403 823
b - en fin de période	597 830	668 104	668 104
<b>AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u></b>			
a - en début de période	5 726	3 498	3 498
b - en fin de période	5 084	5 726	5 726
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>117,590</b>	<b>116,679</b>	<b>116,679</b>
<b>AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>2,64%</b>	<b>3,34%</b>	<b>3,34%</b>

(\*)Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 3.4)